

Comité syndical du 24 février 2026

Liste des délibérations

Le 24 février 2026 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 6 février 2026, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE

- **Délibération n° 2026_CS02_01**

Délibération rectificative sur le mandatement avant le vote du budget 2026

Le comité syndical a de nouveau délibéré sur l'autorisation de mandatement avant le vote du BP2026. La décision prise par le Comité Syndical du 19 décembre 2025 devait être rectifiée pour corriger une erreur soulevée par la Préfecture.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026_CS02_02**

Reprise anticipée des résultats

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 ne peut être adopté avant le vote du Budget Primitif 2026, le syndicat a décidé de reprendre de manière anticipée au budget primitif 2026, les résultats prévisionnels de l'exercice 2025, avant le vote du CFU de l'exercice 2025.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026_CS02_03**

Vote du BP 2026

Le Budget Primitif 2026 a été adopté par le Comité syndical, conformément aux grandes orientations budgétaires débattues lors du Comité Syndical du 23 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026_CS02_04**

Avis sur le projet arrêté de PLU de la commune de Moissannes

Le comité syndical a rendu un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Moissannes, située en 3^{ème} couronne et membre de la communauté de communes de Noblat. Moissannes était dotée d'une carte communale depuis 2008 et avait engagé l'élaboration d'un PLU en 2021 afin de disposer d'une meilleure maîtrise de l'urbanisation sur son territoire et pour un développement plus harmonieux.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026_CS02_05**

Avis sur le projet arrêté de PLU de la commune du Châtenet-en-Dognon

Le comité syndical a rendu un avis favorable sur le projet de PLU de la commune du Châtenet-en-Dognon, située en 3^{ème} couronne et membre de la communauté de communes de Noblat. Le Châtenet-en-Dognon a souhaité se doter d'un Plan Local d'Urbanisme afin d'organiser l'espace communal, favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026_CS02_06**

Avis sur la révision allégée n°1 du PLUi du Val de Vienne

La communauté de communes du Val de Vienne a engagé une procédure de révision allégée de son PLUi afin de modifier les zonages règlementaires pour permettre le développement de deux projets économiques sur la commune d'Aixe-sur-Vienne.

Le comité syndical a rendu un avis favorable sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Vienne.

Adoptée à l'unanimité